

Règlement de la lud**ADAS**thèque

Ce présent règlement a été arrêté et accepté par le Conseil d'Administration de l'ADAS de Nantes en date du 12 décembre 2024.

Article 1

L'accès aux emprunts de jeux de la ludADASthèque doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable à l'ADAS de Nantes (cotisation de 10€ valable un an) et la signature de ce règlement. L'utilisation du service de prêt entraîne l'accord sans réserve de la part de l'adhérent. Le non-respect des règles entraînera l'annulation du droit d'emprunt. Un chèque de caution de 30 euros (non encaissé) sera également demandé lors du premier emprunt de chaque nouvelle année civile.

Article 2

Il est possible d'emprunter jusqu'à trois jeux, en précisant au moment de la demande, vos choix par ordre de priorité (ex : choix 1 : Takenoko, choix 2 : The Mind). S'il y a beaucoup de demandes, il est possible que vous ne puissiez emprunter qu'un jeu. L'emprunt de jeux est d'une durée maximum de 6 semaines. Par respect pour tous, ce délai doit être tenu.

Article 3

Comment effectuer un emprunt ?

- Envoyer un mail à alice.kermarrec@inrae.fr en indiquant le ou les noms de jeux que vous souhaitez emprunter ainsi que la période désirée, pour vous assurer de leurs disponibilités. Accompagné de votre ordre de priorité.
- Après validation par Alice, si les jeux demandés sont disponibles, après avoir fixé un rendez-vous avec Alice venir les récupérer dans le bureau d'Alice Kermarrec, au premier étage du bâtiment Chézine.
- Après usage, vérifier le contenu des jeux et convenir d'une date et heure de retour avec Alice.

Article 4

Tout retard sera sujet à des pénalités appliquées comme suit :

- L'adhérent est prévenu, dès le premier jour de retard, par téléphone ou par mail.
- 1 jour de retard = 1 semaine sans pouvoir emprunter
- Au-delà de la 4ème semaine de retard, le chèque de caution est encaissé.
- Son remboursement pourra se faire au retour du jeu s'il est complet et en bon état.

Article 5

A chaque retour, le jeu est vérifié par Alice. Le jeu doit être rendu propre et complet. Toute perte ou détérioration doit être signalée à Alice et entraînera une participation financière de l'adhérent. Cette dernière, pouvant s'élever jusqu'au prix d'achat du jeu.

Article 6

Attention, des fautes graves et/ou répétées (retards et détériorations) peuvent entraîner l'interdiction d'emprunter les jeux de la ludADASthèque.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

Je soussigné(e),

Déclare avoir pris connaissance de ce présent règlement et m'y conformerai scrupuleusement dans l'intérêt de tous.

Fait en deux exemplaires originaux dont un remis à chacune des parties signataires.

Le à Nantes

Signature de l'adhérent :